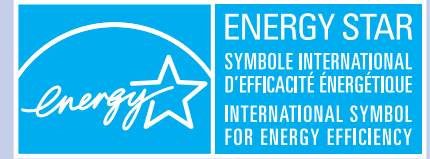




ENERGY STAR® au Canada



Lorsque les Canadiens veulent réduire leur consommation d'énergie, économiser de l'argent et protéger l'environnement, ils recherchent les produits éconergétiques affichant le symbole de haute efficacité énergétique ENERGY STAR.

Que signifie le symbole ENERGY STAR?

ENERGY STAR est le symbole international en matière d'efficacité énergétique. Le symbole ENERGY STAR aide les consommateurs à identifier des produits qui fonctionnent avec une efficacité énergétique optimale sans sacrifier les caractéristiques, la polyvalence et la qualité qu'offrent habituellement les produits à haut rendement.

ENERGY STAR est avantageux pour les consommateurs, l'environnement et les affaires.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les produits homologués ENERGY STAR doivent respecter et même surpasser des normes techniques rigoureuses en matière d'efficacité énergétique.

- ▶ Plus un produit est éconergétique, moins il coûte cher à utiliser – un facteur important pour les consommateurs vu l'augmentation

des coûts énergétiques. Choisir un produit homologué ENERGY STAR pour remplacer un appareil usagé vous permet d'accroître votre efficacité énergétique de 10 à 50 p. 100 et de réduire considérablement votre facture d'énergie.

- ▶ Dans de nombreuses régions du Canada, des combustibles fossiles sont brûlés pour produire de l'électricité. Cette combustion produit des gaz à effet de serre (GES) qui contribuent aux changements climatiques mondiaux, ainsi que d'autres polluants associés au smog urbain et aux pluies acides. Les produits éconergétiques consomment moins d'électricité et, par conséquent, réduisent la demande en énergie et les émissions de GES connexes. Les produits éconergétiques aident aussi à conserver les ressources naturelles du Canada.

- ▶ ENERGY STAR, un symbole d'efficacité énergétique internationalement reconnu et appuyé par le gouvernement du Canada, peut aider les fabricants, les grossistes et les détaillants d'appareils consommateurs d'énergie à augmenter leurs ventes de produits admissibles. En participant à ENERGY STAR, les entreprises et les autres commerçants ont également l'occasion de jouer un rôle de chef de file dans l'intervention du Canada face aux changements climatiques.

La force du symbole ENERGY STAR réside dans sa simplicité. Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances particulières pour choisir un produit à faible consommation d'énergie, car

ENERGY STAR



la présence du symbole ENERGY STAR sur un produit ou sur son emballage, dans sa publicité ou dans sa documentation, indique que le produit fait partie des plus éconergétiques sur le marché.

ENERGY STAR au Canada

ENERGY STAR représente un partenariat dynamique entre le gouvernement et l'industrie qui compte de plus en plus d'adhérents dans le monde. À l'échelle internationale, des centaines de fabricants d'appareils, d'entreprises de services d'électricité et de gaz, de grossistes, de détaillants et de groupes d'intérêts participent activement à l'initiative ENERGY STAR, en produisant des appareils qui sont conformes aux critères de haute efficacité énergétique ou en en faisant la promotion.

Au Canada, ENERGY STAR est administré par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada (RNCan). L'OEE inscrit des participants à l'initiative, fait la promotion du symbole ENERGY STAR et surveille son utilisation partout au pays. Au Canada, ENERGY STAR comprend les catégories de produits suivantes :

- ▶ **Équipements commerciaux et industriels**
Laveuses commerciales, réfrigérateurs et congélateurs, appareils à glaçons, lave-vaisselle, friteuses, armoires-réchauds, cuiseurs à vapeur, distributeurs automatiques de boissons réfrigérées remis à neuf, fours et plaques à frire
- ▶ **Appareils électroniques de consommation**
Téléviseurs, produits audio et DVD, téléphones sans fil, répondeurs, boîtiers décodeurs pour téléviseurs et convertisseurs numériques-analogiques
- ▶ **Produits de fenestration**
Fenêtres, portes et puits de lumière
- ▶ **Équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation**
Climatiseurs individuels et centraux, générateurs d'air chaud domestiques aux combustibles fossiles, chaudières domestiques, thermo-

pompes à air et pompes géothermiques, chauffe-eau, ventilateurs-récupérateurs de chaleur, ventilateurs et ventilateurs de plafond

- ▶ **Produits d'éclairage**
Lampes fluorescentes compactes et à DEL, luminaires, ventilateurs de plafond munis de lampes et jeux de lumières décoratifs
- ▶ **Appareils ménagers résidentiels**
Laveuses, réfrigérateurs, réfrigérateurs-congélateurs, congélateurs, lave-vaisselle, refroidisseurs d'eau, déshumidificateurs et purificateurs d'air
- ▶ **Équipement de bureau**
Ordinateurs de bureau et portatifs, serveurs informatiques, écrans d'affichage, photocopieurs, appareils multifonctions, imprimantes, télécopieurs, scanneurs et machines à affranchir

Critères d'admissibilité au symbole ENERGY STAR

Afin d'être admissibles au symbole ENERGY STAR, les produits doivent être conformes aux critères techniques approuvés par le gouvernement. Ces critères sont établis de façon à ce que les produits se classent en tête de liste du marché des produits à haut rendement énergétique. Les fabricants qui font une demande d'admissibilité au symbole ENERGY STAR doivent d'abord faire tester et certifier la performance de leurs produits par un tiers indépendant avant de pouvoir utiliser le symbole. La performance des produits est également vérifiée de façon continue par un tiers indépendant. Ainsi, lorsque vous achetez un produit étiqueté ENERGY STAR, vous savez qu'il est réellement conforme aux critères ENERGY STAR.

Les produits homologués ENERGY STAR, qui sont soumis au *Règlement sur l'efficacité énergétique* (Règlement) du Canada, doivent surpasser les normes minimales de rendement énergétique du Règlement pour être admissibles à ENERGY STAR. Les produits qui ne sont pas inclus dans le Règlement doivent atteindre des niveaux similaires d'efficacité énergétique pour être admissibles. Bien que les exigences varient selon la catégorie de produits, l'équipement doit généralement

être de 10 à 65 p. 100 plus efficace qu'un modèle classique comparable afin d'être admissible au symbole ENERGY STAR.

Des renseignements sur les critères d'admissibilité relatifs à chaque catégorie de produits se trouvent dans le site Web ENERGY STAR, à l'adresse energystar.rncan.gc.ca.

Les participants à ENERGY STAR au Canada

Au Canada, ENERGY STAR compte un grand nombre d'intervenants qui collaborent dans le but d'aider les entreprises et les consommateurs canadiens à économiser de l'argent et à contribuer aux objectifs du Canada en matière de changement climatique en augmentant l'efficacité énergétique.

- ▶ Les fabricants d'équipements consommateurs d'énergie faisant partie des catégories reconnues au Canada peuvent s'inscrire à ENERGY STAR au Canada si au moins un de leurs produits répond aux exigences techniques ENERGY STAR (à l'exception des produits de fenestration, les produits inscrits au programme ENERGY STAR aux États-Unis sont automatiquement admissibles au Canada). Les fabricants peuvent utiliser le symbole ENERGY STAR uniquement sur les produits dont la conformité aux exigences a été vérifiée.
- ▶ Les entreprises (grossistes et détaillants) qui utilisent le symbole ENERGY STAR mettent en valeur les produits admissibles, sensibilisent les consommateurs et font la promotion des produits portant le symbole ENERGY STAR.
- ▶ Les administrations provinciales, territoriales et municipales élaborent des programmes et informent le public des avantages associés à l'achat de produits éconergétiques.
- ▶ Les services publics encouragent une utilisation responsable et efficace de l'énergie en incitant leur clientèle à acheter et à utiliser les produits portant le symbole ENERGY STAR, et en créant des programmes et des activités d'encouragement orientés vers ces produits.

- ▶ Les associations qui représentent les fabricants d'appareils et d'équipement, les constructeurs canadiens d'habitations, les organismes environnementaux et les autres groupes font connaître à leurs membres les avantages du symbole ENERGY STAR.
- ▶ Les responsables des achats des secteurs public et privé incluent les critères de haut rendement énergétique ENERGY STAR dans leurs plans ou leurs politiques d'achats.

Pour s'inscrire comme participant à ENERGY STAR au Canada, les entreprises et les organismes signent une entente administrative avec RNCan, acceptant de se conformer aux critères techniques et aux directives d'étiquetage et de promotion, et d'encourager la vente et l'achat de produits et d'équipements à haute efficacité énergétique. Les partenaires ENERGY STAR inscrits aux États-Unis dans les catégories de produits approuvées au Canada devraient aussi s'inscrire à l'initiative au Canada, afin de profiter des activités de mise en marché et de promotion de RNCan.

Pourquoi devenir un participant à ENERGY STAR?

Les avantages de la participation à ENERGY STAR comprennent :

- ▶ une crédibilité accrue auprès des consommateurs, parce que ENERGY STAR est une initiative qui a l'appui du gouvernement;
- ▶ une augmentation des ventes. Lorsque les consommateurs découvrent les avantages économiques et environnementaux de l'efficacité énergétique, ils recherchent les produits homologués ENERGY STAR;
- ▶ des occasions de mise en marché et de promotion communes (par ex., des publicités, des encarts aux factures), des programmes incitatifs, des occasions de réseautage et d'échange d'information avec d'autres participants à ENERGY STAR;

- ▶ l'accès à des activités de mise en marché et de promotion parrainées par le gouvernement, à des ateliers de formation, à des informations sur les comportements des consommateurs, à des études de cas ainsi qu'à d'autres produits et services;
- ▶ l'admissibilité en vertu de la politique d'achats écologiques du gouvernement du Canada;
- ▶ l'occasion de s'illustrer comme chef de file dans le domaine des défis environnementaux, notamment les changements climatiques et la pollution de l'air, grâce à l'offre à grande échelle de produits éconergétiques aux consommateurs ou à l'intégration d'ENERGY STAR dans les politiques d'approvisionnement de produits consommateurs d'énergie.

ENERGY STAR et ÉnerGuide

La promotion d'ENERGY STAR se fait parallèlement à celle du système de cotes ÉnerGuide du Canada pour les appareils ménagers et pour les équipements de chauffage et de climatisation.

ÉnerGuide permet aux consommateurs de comparer la cote de rendement énergétique de différents modèles, tandis qu'ENERGY STAR identifie les produits qui respectent ou surpassent des normes d'efficacité énergétiques élevées. Le symbole ENERGY STAR aide les consommateurs à choisir les produits qui offrent le meilleur rendement énergétique sur le marché canadien, car ils n'ont qu'à repérer le symbole ENERGY STAR sur les produits ou sur les emballages, dans la publicité et dans la documentation connexe (dans certains cas, le symbole ENERGY STAR peut également apparaître sur l'étiquette ÉnerGuide).

Pour obtenir plus de renseignements sur ENERGY STAR au Canada, consultez le site Web, à l'adresse energystar.rncan.gc.ca.

Pour savoir comment participer à ENERGY STAR, consultez le site Web, à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca/residentiel/entreprises/fabricants/comment-participer.cfm.

Pour obtenir des exemplaires additionnels de cette publication ou d'autres publications gratuites sur l'efficacité énergétique, veuillez communiquer avec :

Publications Éconergie

Office de l'efficacité énergétique
Ressources naturelles Canada
a/s de Communications St-Joseph
Service de traitement des commandes
1165, rue Kenaston
Case postale 9809, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 6S1

Tél. : 1-800-387-2000 (sans frais)

Télec. : 613-740-3114

ATME : 613-996-4397 (appareil de télécommunication pour malentendants)

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), par téléphone au 613-996-6886 ou par courriel à l'adresse suivante : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.



Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada
Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route

